CHANTIER VERT BREEAM

· PROCHAINE RÉUNION : 05/03/2025 06:10

08/01/2025
Indice n°1



BREEAM / IMMEUBLE DES TROIS SOLEILS

Archireport

ADRESSE

33333 · julien.cotteaux@gmail.com

Charpente and Co

1122334455 · pierre.latour.yopmail53@yopmail.com

Visites n° : 1

Nombre des visites prévues : 5

TABLEAU DES PRÉSENCES

Prochaine réunion : **05/03/2025 06:10**

(P) Présent (A) Absent (E) Excusé (A) Absent non excusé (N) Nombres d'absences (C) 6:10 Convoqué à la prochaine réunion

Maîtrise d'œuvre

Nom	Contacts	Adresse	Présences
Archireport COTTEAUX Julien	julien.cotteaux@gmail.com 33333	ADRESSE	P C 6:10

Intervenants entreprises

Nom	Contacts	Adresse	Présences
Charpente and Co Pierre Latour	pierre.latour.yopmail53@yopmail.com 1122334455		P C 6:10

SOMMAIRE

1 SYNTHÈSE GÉNÉRALE 4

2 CHECKLIST A1 - MAN03 5

2.1 ACCÈS SÛR ET ADÉQUAT 5

2.2 BON VOISINAGE 6

2.3 CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE 7

2.4 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET AGRÉABLE 8

3 CHECKLIST WST 01 GESTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION 10

3.1 RÉDUCTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION 10

3.2 RÉAFFECTATION DES RESSOURCES DESTINÉES À LA DÉCHARGE 10

4 CHECKLIST LE 02 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE ET PROTECTION DES CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES 12

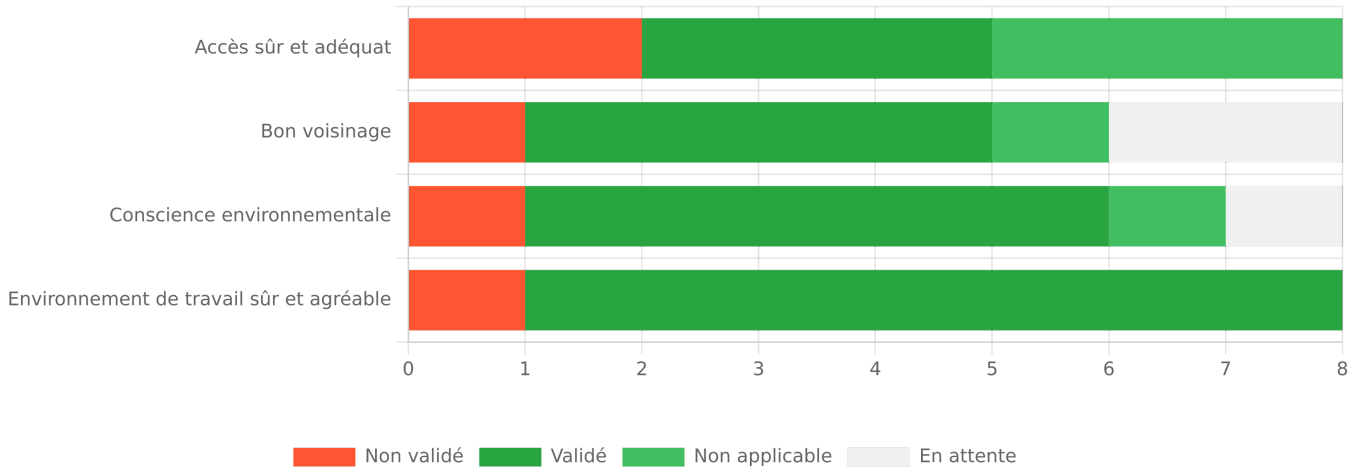
4.1 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE 12

4.2 PROTECTION DES CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES 12

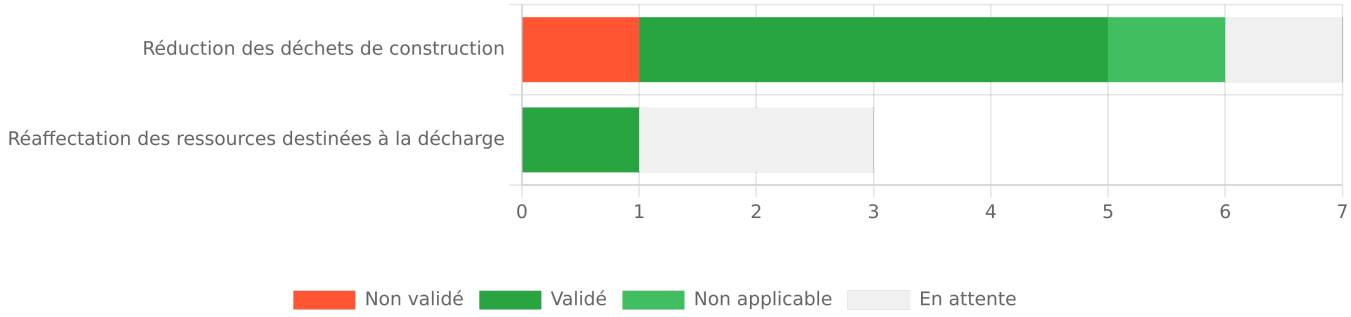
5 COTTEAUX JULIEN (ARCHIREPORT) 13

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

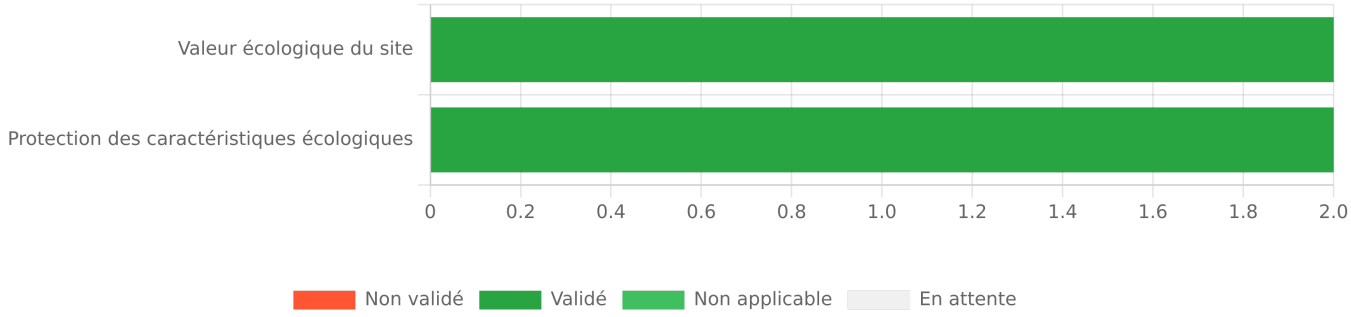
Checklist A1 - Man03



Checklist Wst 01 Gestion des déchets de construction



Checklist LE 02 Valeur écologique du site et protection des caractéristiques écologiques



2. CHECKLIST A1 - MAN03

N°	Critères	Illustration	Statut

2.1. ACCÈS SÛR ET ADÉQUAT

N°	Critères	Illustration	Statut
1.a	Un accès sûr et approprié au chantier doit être assuré. Cela implique au minimum **Items (100%) :** ☑ Présence d'un parking sur place ou à proximité du chantier OU d'une connexion avec les transports publics à moins de 500 m, desservie selon une fréquence moyenne inférieure à 30 minutes OU un service de navettes fourni par l'entreprise de construction jusqu'à une connexion importante de transports publics. ☑ Bon éclairage ET barrières adéquates ET surfaces uniformes : pas de danger de trébucher en dehors des limites du site ☑ Tous les accès doivent être propres et dépourvus de boue ☑ Palissade ou échafaudage faisant partie des limites du site ou non, bien éclairés la nuit ET un filet de protection de l'échafaudage est installé et bien	1.2  	✓ 08/01/2025
1.b	Un accès sûr et approprié au chantier doit être fourni. Cela implique au minimum Cheminements piétons indiqués pourvus de rampes et de panneaux indicateurs. Ils doivent être suffisamment larges pour les fauteuils roulants Accessibilité de toutes les zones pour les visiteurs malentendants ou malvoyants **Items (33%) :** ☐ Cheminements piétons indiqués pourvus de rampes et de panneaux indicateurs. Ils doivent être suffisamment larges pour les fauteuils roulants ☐ Accessibilité de toutes les zones pour les visiteurs malentendants ou malvoyants ☑ Tous les dangers du site indiqués à l'entrée du chantier	1.3 Il faut corriger ce point 	✗ 08/01/2025
1.c	Les entrées et sorties du chantier sont clairement indiquées et visibles pour les visiteurs et les livreurs.	1.4 	✓ 08/01/2025
1.d	Il y a des panneaux indicateurs clairs vers l'accueil du site OU tous les visiteurs sont accompagnés jusqu'à l'accueil.		✓ n.a.
1.e	La boîte aux lettres est placée sur le trottoir pour éviter au facteur d'entrer sur le site.		✗ 08/01/2025
1.f	Lorsqu'il y a des communautés de minorités dans la zone ou travaillant sur le chantier parlant une langue différente, les indications sont aussi affichées dans cette langue.		✓ 08/01/2025

1.g	Tous les panneaux indicateurs ou noms de rues sont visibles OU un remplacement a été prévu pour tous les panneaux ou noms masqués.		✓ n.a.
1.h	Lorsqu'un chantier est dans une zone soumise à d'importants encombrements de la circulation, il dispose d'un point de livraison éloigné du site, les livraisons sont ensuite effectuées dans des véhicules plus légers aux moments causant le moins de désagréments.		✓ n.a.

2.2. BON VOISINAGE

N°	Critères	Illustration	Statut
2.a	Des lettres préliminaires ont été ou seront envoyées à tous les voisins ET un engagement est pris d'écrire aux voisins à la fin du contrat pour les remercier de leur patience ET leur fournir le formulaire de commentaires.		✓ 08/01/2025
2.b	Les horaires du chantier et les limitations des travaux bruyants sont adaptés à la zone, notamment lorsque le chantier est situé à proximité de : Maisons Centres-villes Centres commerciaux **Items (57%) :** ☐ Maisons ☑ Écoles ☑ Hôpitaux ☑ Sites industriels ☑ Nœuds de connexion important de transports publics ☐ Centres-villes ☐ Centres commerciaux	1.11 Machine en plein milieu, et en pleine journée 	✗ 08/01/2025
2.c	Les limites du chantier (qui comprennent la totalité des zones affectées par les travaux) sont clairement indiquées, de manière sûre et adaptée à l'environnement **Items (100%) :** ☑ La couleur des palissades a été choisie en tenant compte de l'environnement. ☑ Les piétons disposent d'un passage approprié, sûr et protégé autour de l'enceinte du chantier. ☑ Il y a des panneaux d'avertissement bien éclairés pour les piétons et usagers de la route. ☑ Les alentours du chantier sont perçus comme ordonnés et propres par le	1.12 	✓ 08/01/2025
2.d	Un cahier de doléances est disponible ET il est prouvé que les plaintes sont immédiatement traitées.		...
2.e	Les passants sont informés de manière appropriée au moyen d'un tableau d'affichage **Items (100%) :** ☑ De l'avancée du chantier ☑ Des coordonnées de l'entreprise (numéro de téléphone, site internet ou adresse e-mail)		✓ 08/01/2025
2.f	Le voisinage est protégé de la lumière		...

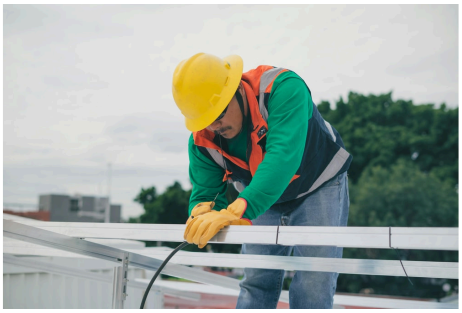
2.g	Les membres du personnel du chantier sont dissuadés d'utiliser les services locaux vêtus d'habits de chantier. Cet objectif peut être rempli par ex. à l'aide de **Items (100%) :** ☑ Une cantine réservée au personnel ☑ Des pauses échelonnées pour les différentes équipes. ☑ La présence de douches ou toilettes. ☑ La présence de casiers. ☑ Une demande explicite de laisser les EPI (équipements de protection	1.16 	✓ 08/01/2025
2.h	Le volume sonore de la radio, si utilisée, est limité. Ou bien l'usage de la radio est interdit.		✓ n.a.

2.3. CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

N°	Critères	Illustration	Statut
3.a	Il existe des restrictions en termes de pollution lumineuse et tous les éclairages sont directionnels et non-polluants. S'il existe une politique environnementale spécifique au chantier qui place des restrictions en termes d'éclairage, ce point peut être accordé.		...
3.b	Des mesures d'économie d'énergie sont mises en place sur le chantier. Quelques exemples ci-dessous S'il existe une politique environnementale spécifique au chantier qui définit des mesures d'économies d'énergie, ce point peut être accordé. Installer des minuteurs Choisir des équipements économes en énergie **Items (60%) :** ☑ Éclairage basse-consommation ☑ Éteindre les équipements non utilisés ☑ Installer des thermostats ☐ Installer des minuteurs ☐ Choisir des équipements économes en énergie		✗ 08/01/2025
3.c	Une évaluation de la stratégie de minimisation des impacts est mise en place sur le site. Cette évaluation doit prendre en compte l'impact du chantier sur le plan environnemental et comment les effets négatifs sont minimisés, par ex. avec une protection des particularités écologiques, un contrôle de la pollution.		✓ 08/01/2025
3.d	Des mesures d'économie d'eau sont mises en place sur le site et surveillées. S'il existe une politique environnementale spécifique au chantier qui indique comment les mesures d'économie d'eau sont gérées et surveillées sur le chantier, ce point peut être accordé.	1.21 	✓ 08/01/2025
3.e	Des sources d'énergie alternatives ont été envisagées.		✓ n.a.

3.f	Un équipement est disponible en cas de déversement accidentel de carburant.		08/01/2025
3.g	Il existe des puisards en cas de ruissellement d'eau important. S'il existe une politique environnementale spécifique au chantier qui indique comment le ruissellement d'eau important sera minimisé et géré sur le chantier, ce point peut être accordé.		08/01/2025
3.h	Les matériaux et équipements sont rangés soigneusement et protégés et couverts si nécessaire ET il existe des places disponibles pour le stockage des nouveaux matériaux dans des zones couvertes sécurisées, pour éviter les dommages, le vol et protéger des intempéries.		08/01/2025

2.4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET AGRÉABLE

N°	Critères	Illustration	Statut
4.a	Des équipements appropriés sont disponibles sur le chantier pour les ouvriers et les visiteurs. Ceux-ci doivent comprendre au minimum **Items (100%) :** ☑ Des toilettes séparées hommes, femmes et personnes handicapées ☑ Des douches fonctionnelles utilisables ET des vestiaires convenables ☑ Des casiers dans les vestiaires ☑ Une zone fumoir dédiée ☑ Des hébergements convenables et sûrs (si prévus)	1.26 	08/01/2025
4.b	Les équipements du chantier sont bien entretenus et propres. Cela comprend au minimum **Items (0%) :** ☐ Les zones autour de la cantine, des bureaux et des bennes à ordures ☐ Les équipements sanitaires sur le chantier (notamment les toilettes et vestiaires) ☐ La zone fumoir dédiée		08/01/2025
4.c	Les zones privées ou ayant un impact visuel sont protégées par un écran. Cela comprend au minimum **Items (0%) :** ☐ es zones autour de la cantine, des bureaux et des bennes à ordures si nécessaire ☐ Les toilettes ☐ La zone fumoir dédiée		08/01/2025
4.d	Des équipements individuels de protection (EPI) propres sont mis à la disposition des visiteurs.		08/01/2025

4.e	Des procédures santé et sécurité sont mises en place pour les points suivants S'assurer que le chantier comporte un nombre approprié de secouristes et d'équipements de premiers secours. **Items (80%) :** ☑ Formation appropriée pour l'ensemble du personnel, notamment le personnel étranger, pour comprendre les meilleures pratiques santé et sécurité (S&S) et les informations affichées sur le site. ☑ L'exposition au soleil du personnel ☑ L'identification du personnel ; chaque membre du personnel doit être muni d'un badge avec photo ☑ Rapports effectués sur tous les incidents (mineurs et graves) et presqu'accidents ☐ S'assurer que le chantier comporte un nombre approprié de secouristes et d'équipements de premiers secours.	Pas de secouriste formé	✗ 08/01/2025
4.f	Il existe un affichage des coordonnées du poste de police et de l'hôpital (disposant d'un service d'urgences) les plus proches, au minimum dans les zones suivantes **Items (0%) :** ☐ Accueil du chantier ☐ Cantine du chantier ☐ Bureau principal du chantier		✓ 08/01/2025
4.g	Une inspection par un inspecteur en santé et sécurité ou équivalent a eu lieu.		✓ 08/01/2025
4.h	Il existe des voies d'évacuation d'urgence bien identifiées et une procédure d'évacuation d'urgence claire ET des exercices d'entraînement ont lieu.		✓ 08/01/2025

3. CHECKLIST WST 01 GESTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION

N°	Critères	Illustration	Statut

3.1. RÉDUCTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION

N°	Critères	Illustration	Statut
1.a	Des cibles appropriées en termes de quantité de déchets dangereux et non-dangereux produits sur site sont fixées en m3 de déchets pour 100 m² ou en tonnes de déchets aux 100 m².		✓ 08/01/2025
1.b	Des procédures sont mises en place pour minimiser les déchets dangereux et non-dangereux, conformément aux cibles fixées	1.35 	✓ 08/01/2025
1.c	La quantité de déchets de construction produite est surveillée et les cibles régulièrement examinées.		✗ 08/01/2025
1.d	L'équipe conception ou gestion du chantier a nommé une personne responsable de la mise en place des éléments ci-dessus.		✓ 08/01/2025
1.e	Un audit préalable à la démolition doit être effectué pour la totalité des bâtiments, structures ou surfaces en dur existants, afin de déterminer si des rénovations ou réutilisations sont envisageables et, dans le cas contraire, comment récupérer un maximum de matériaux issus de la démolition pour un usage futur, en priorité ceux de qualité supérieure ou ayant une grande valeur. Cet audit doit couvrir les éléments suivants : Identification des principaux matériaux issus de la rénovation et de la démolition Applications possibles et toute question relative à la réutilisation et au recyclage des principaux matériaux de travaux rénovation et démolition.		✓ 08/01/2025
1.f	À l'aide des données recueillies, déclarer la quantité de déchets générée par le processus de construction pour 100 m² (de surface de plancher intérieure brute) en m3 (volume réel des déchets et non le volume brut) ou tonnes via l'outil BREEAM de notation et de déclaration de données.		✓ n.a.
1.g	Des procédures sont en place pour le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets en au moins cinq groupes de déchets différents (voir Tableau 48), soit sur site, soit en dehors du site par une entreprise agréée extérieure.		...

3.2. RÉAFFECTATION DES RESSOURCES DESTINÉES À LA DÉCHARGE

N°	Critères	Illustration	Statut
2.a	Une quantité significative de déchets non-dangereux de construction et de démolition (le cas échéant) générés par le projet n'est pas mise en décharge		✓ 08/01/2025
2.b	Les déchets sont triés en différents groupes principaux (selon les flux de déchets générés par les travaux) sur le site ou en dehors, en faisant appel à une entreprise agréée pour la valorisation (voir Tableau 48 pour plus d'informations sur les groupes de déchets).		...

2.c	Avec les données collectées, déclarez les éléments suivants via l'outil BREEAM de notation et de déclaration de données (pour les déchets de construction et de démolition, le cas échéant) : Destination des déchets non-dangereux quittant le site (adresse et établissement) ; ainsi que Taux de réaffectation des déchets destinés à la décharge en pourcentage de la totalité OU m3 de déchets pour 100 m² OU tonnes de déchets pour 100 m² (voir Modalités d'application).		...

4. CHECKLIST LE 02 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE ET PROTECTION DES CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

N°	Critères	Illustration	Statut

4.1. VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

N°	Critères	Illustration	Statut
1.a	Le terrain de la zone d'évaluation est défini comme terrain de « faible valeur écologique » d'après -> La checklist BREEAM (Tableau 51) définissant un terrain de faible valeur écologique		08/01/2025
1.b	Le terrain de la zone d'évaluation est défini comme terrain de « faible valeur écologique » d'après -> Un écologue dûment qualifié (SQE) déterminant que le terrain avait une « faible valeur écologique » dans le cadre d'un rapport d'évaluation écologique, fondé sur une étude de terrain. Se référer à la définition BREEAM d'un écologue dûment qualifié.		08/01/2025

4.2. PROTECTION DES CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

N°	Critères	Illustration	Statut
2.a	Toutes les caractéristiques existantes présentant une valeur écologique (voir le présent thème LE 02 Valeur écologique du site et protection des caractéristiques écologiques) autour de la zone d'évaluation et dans la zone autour de l'enceinte du site sont protégées de manière adéquate contre les dommages au cours du défrichage du site, sa préparation et les activités de construction (voir MA3).		08/01/2025
2.b	Dans tous les cas, l'entreprise générale est tenue de bâtir une protection écologique recommandée par l'écologue avant toute construction préliminaire sur le site ou tous travaux de préparation (par ex. défrichage du site ou mise en place d'installations temporaires).		08/01/2025

5. COTTEAUX JULIEN (ARCHIREPORT)

N°	Critères	Illustration	Statut
5.a	Un accès sûr et approprié au chantier doit être fourni. Cela implique au minimum Cheminements piétons indiqués pourvus de rampes et de panneaux indicateurs. Ils doivent être suffisamment larges pour les fauteuils roulants Accessibilité de toutes les zones pour les visiteurs malentendants ou malvoyants **Items (33%) :** ☐ Cheminements piétons indiqués pourvus de rampes et de panneaux indicateurs. Ils doivent être suffisamment larges pour les fauteuils roulants ☐ Accessibilité de toutes les zones pour les visiteurs malentendants ou malvoyants ☑ Tous les dangers du site indiqués à l'entrée du chantier	1.3 Il faut corriger ce point 	✕ 08/01/2025

ANNEXES

• 1.2



• 1.3



• 1.4



• 1.11



• 1.12



• 1.16



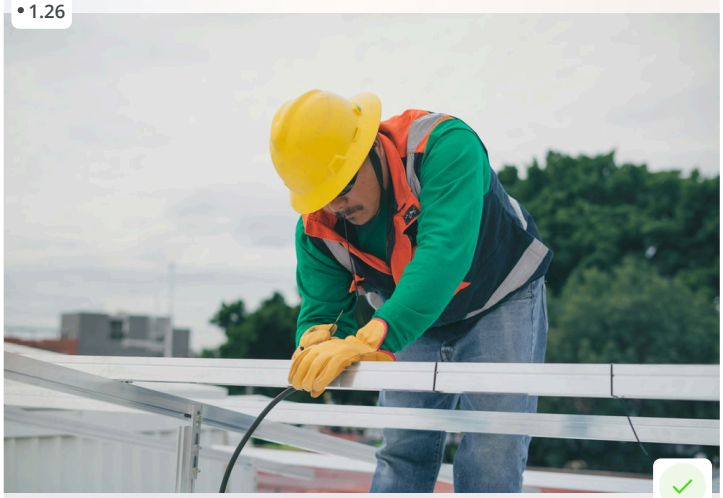
• 1.16



• 1.21



• 1.26



• 1.35



• 1.3

